

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2008)
Heft: 1

Artikel: Une nouvelle organisation pour bien commencer l'année
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BFE Bundesamt für Energie

OFEN Office fédéral de l'énergie
UFE Ufficio federale dell'energia

Une nouvelle organisation pour bien commencer l'année

L'évolution rapide du secteur de l'énergie aussi bien au niveau de la politique, de l'économie que des technologies explique la multiplication des domaines d'activité gérés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ce dernier entend relever ces nouveaux défis avec une nouvelle structure organisationnelle, qui entrera en vigueur début 2008.

L'évolution rapide du secteur de l'énergie aussi bien au niveau de la politique, de l'économie que des technologies explique la multiplication des domaines d'activité gérés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ce dernier entend relever ces nouveaux défis avec une nouvelle structure organisationnelle, qui entrera en vigueur début 2008.

L'entrée en vigueur des actes législatifs comme la loi sur l'approvisionnement en électricité ou encore la loi révisée sur l'énergie, la prise en compte renforcée de tâches dans le secteur international ou les nouveaux axes du programme SuisseEnergie ont incité l'année dernière l'OFEN à revoir sa structure et son organisation. L'objectif était d'adapter de manière optimale l'ancienne structure organisationnelle aux nouveaux défis et de la doter d'une certaine flexibilité dans la perspective des nouveaux dossiers politiques ou administratifs. Le nouvel organigramme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Structure organisationnelle 2008

A compter de 2008, l'OFEN se composera de trois divisions spécialisées: Economie, Efficacité énergétique et énergies renouvelables ainsi que Droit et sécurité. Ces trois divisions sont soutenues par deux sections d'état-major Organisation et gestion administrative

ainsi que Communication. Le secrétariat de la Commission de l'électricité (ElCom) est rattaché administrativement à l'OFEN de même que la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN). A partir de 2009, la DSN ne sera plus rattachée à l'OFEN et deviendra un établissement de droit public de la Confédération, à savoir l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

La section Recherche énergétique sera transférée dans la division Economie et les effectifs seront revus à la hausse. La recherche énergétique et le transfert de technologie tout comme la formation et le perfectionnement professionnels seront nettement mieux dotés en personnel. Une section Affaires internationales verra également le jour dans la nouvelle division Economie. Sa tâche consistera à coordonner les activités internationales et les stratégies de l'OFEN de manière efficace afin de prendre en compte le rôle de la politique énergétique suisse à l'échelon international.

Les effectifs seront également revus à la hausse dans la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, en raison notamment des nouvelles tâches incombant à l'OFEN, notamment les travaux liés aux plans d'action, l'introduction de la taxe sur le CO₂

ou encore l'application de la rétribution de l'injection couvrant les coûts. En outre, une partie de la section actuelle Force hydraulique et barrages sera également transférée dans la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables. A partir de 2008, la nouvelle section Force hydraulique sera compétente pour toutes les questions relatives à l'utilisation de la force hydraulique. Quant à la surveillance des barrages, elle fera partie intégrante de la division Droit et sécurité.

La direction de l'OFEN entend consolider ces changements organisationnels dans les années à venir. Pour le directeur de l'OFEN Walter Steinmann, «la nouvelle structure doit faire ses preuves dans la pratique». Selon lui, les collaboratrices et collaborateurs de l'OFEN se rendent compte que des solutions innovantes et des performances remarquables sont plus que jamais le résultat d'une collaboration transversale optimale. «Ensemble, le savoir-faire et l'expérience de nos juristes, ingénieurs et économistes permettent de relever les nouveaux défis.»

(sar)